

TARIFS DES ACTES PRATIQUES EN CONSULTATION ET SOINS EXTERNES

Mise à jour le 06/09/2022

LIBELLE	LETTRE CLE	TARIFS
Consultation médecin omnipraticien	G	25,00 €
Consultation chirurgien dentiste omnipraticien	C	23,00 €
Consultation médecin spécialiste	CS	23,00 €
Consultation médecin spécialiste par médecin spécialiste en cardiologie	CSC	47,73 €
Consultation pour avis ponctuel de praticien hospitalier	APC	55,00 €
Consultation pour avis ponctuel de praticien hospitalier psychiatre/neuropsychiatre et neurologues	APY	62,50 €
Consultation médecin psychiatre/neurophysiatre	CNPSY	42,50 €
Consultation Sage femme	C	23,00 €
Séance de suivi post natal réalisée par une sage femme	SP	18,55 €
Majoration de coordination de la G	MCS	5,00 €
Majoration de coordination de la CS	MCS	5,00 €
Majoration de coordination de la CNPSY	MCS	5,00 €
Majoration pédiatrie secteur 1 enfant 0 à 6 ans par généraliste	MEG	5,00 €
Majoration médecin spécialiste (sauf pédiatre) actes de nuit	MN	35,00 €
Majoration médecins spécialiste actes des dimanches et jours fériés	F	19,06 €
Majoration pédiatres actes de nuit de 20h à 0h et de 6h à 8h	MN	35,00 €
Majoration pédiatres actes de nuit de 0h à 6h	MM	40,00 €
Majoration généralistes actes de nuit de 20h à 0h et de 6h à 8h	MN	35,00 €
Majoration généralistes actes de nuit de 0h à 6h	MM	40,00 €
Majoration médecins généralistes actes des dimanches et jours fériés	F	19,06 €
Majoration sage-femme actes de nuit de 20h à 0h et de 6h à 8h	MN	35,00 €
Majoration sage-femme actes de nuit de 0h à 6h	MM	40,00 €
Majoration sage-femme actes des dimanches et jours fériés	F	19,06 €
Soins conservateurs pratiqués par le chirurgien dentiste	SC	2,41 €
Traitements d'orthopédie dento faciale pratiqué par le médecin	TO	2,15 €
Actes de prothèse dentaire pratiqués par le chirurgien dentiste ou le médecin	SPR	2,15 €
Actes utilisant des radiations ionisantes pratiqués par le chirurgien dentiste ou le médecin	Z	1,33 €
Actes de chirurgie et spécialités dentaires	DC	2,09 €
Actes de biologie	B	0,27 €
Actes pratiqués par une sage-femme	SF	2,80 €
Actes infirmiers pratiqués par une sage-femme	SFI	2,18 €
Actes pratiqués par les IDE	AMI	3,15 €
Actes pratiqués par les orthophonistes	AMO	2,50 €
Actes pratiqués par les kinésithérapeutes	AMC	2,15 €
Actes pratiqués par l'orthoptiste	AMY	2,60 €
Actes pratiqués par le pédicure	POD	27,00 €
Actes autres pratiqués par le pédicure	AMP	0,63 €

Ces tarifs sont des tarifs du secteur 1. Il peut arriver que certains praticien exercent en secteur 1 : honoraires libres, Renseignez-vous auprès du secrétariat médical

TARIFS DE PRESTATIONS ANNEXES

TARIFS DES FRAIS DE SEJOURS DES ACCOMPAGNANTS (décision 325)

Lit Accompagnant	12,11 €
Petit déjeuner	4,22 €
Repas (pris dans le service soins)	10,81 €

TARIFS DE LA CHAMBRE MORTUAIRE (décision 332)

A partir du 4eme jour	48,07 €
5eme jour	60,53 €
6eme jour	73,00 €
A partir du 7eme jour (forfait supplémentaire)	12,47 €

TARIFS DE COMMUNICATION D'INFORMATIONS PERSONNELLES DE SANTE (décision 153)

Copie de document format A4 (prix unitaire)	0,18 €
Duplicata de radio sur CDROM (prix unitaire)	2,75 €